



Paris, le 6 septembre 2022

## **Renforcement du soutien aux entreprises : la Médiation Nationale du Crédit de la Banque de France signe trois nouvelles conventions de partenariat**

*En cette période de reprise d'activité et face aux conséquences du conflit en Ukraine, renforcer le soutien aux entreprises, notamment celles que la crise de la COVID a affaiblies, est une nécessité. Dans cet objectif, la Médiation Nationale du Crédit de la Banque de France s'engage aux côtés de Turnaround Management Association France – TMA France, d'Action Prévention et du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce.*

Selon Frédéric Visnovsky, Médiateur National du Crédit : « *La signature de partenariats avec des acteurs du traitement des difficultés des entreprises constitue une priorité pour la médiation Nationale du Crédit afin de renforcer les outils d'accompagnement des entreprises par la Banque de France* ».

### **Convention de partenariat entre la Médiation Nationale du Crédit de la Banque de France et Turnaround Management Association France – TMA France (1<sup>er</sup> septembre 2022)**

Ce partenariat vise à valoriser l'esprit d'entreprendre, soutenir les entreprises dans leur développement et dans la prévention et le traitement des difficultés.

La convention, **signée le 1<sup>er</sup> septembre**, qui rassemble la Médiation Nationale du Crédit et TMA FRANCE, contribuera à **faciliter l'accompagnement des entrepreneurs en recherche de solutions** en s'appuyant sur l'action constante de la Médiation du crédit dans tous les territoires au travers du réseau de la Banque de France et sur les professionnels du retournement et de la restructuration des entreprises en difficultés, membres de TMA FRANCE.

En unissant leurs expertises, la Médiation Nationale du Crédit et TMA FRANCE vont relayer vers les dirigeants d'entreprises les informations nécessaires à leur développement. Les deux organismes mettront en place des échanges d'informations, ainsi que des actions communes d'information et de communication.

### **Convention de partenariat entre la Médiation Nationale du Crédit de la Banque de France et Action Prévention (5 septembre 2022)**

Ce partenariat, **signé le 5 septembre**, vise à **répondre au mieux aux besoins de financement des entreprises tout en facilitant leur accès aux différentes procédures juridiques**.

La Médiation Nationale du Crédit et Action Prévention relaieront vers les dirigeants d'entreprises les informations nécessaires pour répondre à leurs difficultés et les deux organismes mettront en place des actions communes d'information et de communication.

**Convention de partenariat entre la Médiation Nationale du Crédit de la Banque de France et le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce (14 septembre 2022)**

Déjà engagés conjointement dans le cadre du plan d'action sur l'accompagnement des entreprises en sortie de crise, la Médiation Nationale du Crédit de la Banque de France et le Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce (CNGTC) ont décidé de renforcer leur partenariat.

Cette convention, qui sera **signée le 14 septembre**, vise à **faciliter l'accompagnement des entrepreneurs en recherche de solutions**.

La Médiation Nationale du Crédit et le CNGTC vont relayer vers les dirigeants d'entreprises les informations nécessaires pour répondre à leurs difficultés. Les deux organismes mettront en place des actions communes d'information et de communication, notamment sur les données statistiques sur l'entrepreneuriat.

**À propos de la Médiation du crédit** : La Médiation du crédit est adossée à la Banque de France ; elle est conduite sur tout le territoire, dans le respect des règles de confidentialité et du secret bancaire, par 105 Médiateurs du crédit qui sont les directeurs de la Banque de France en métropole et les directeurs des instituts d'émission en Outre-mer. Sa mission est de ne laisser aucune entreprise seule face à ses difficultés de financement avec une banque ou un assureur crédit. <https://mediateur-credit.banque-france.fr>

**À propos de TMA FRANCE** : TMA FRANCE est une association créée à l'initiative de professionnels du retournement et de la restructuration d'entreprises en difficulté. Membre du réseau global TMA Global, TMA FRANCE regroupe des professionnels de confiance permettant d'améliorer la qualité du conseil fourni aux clients. <https://www.tmafrance.org>

**À propos d'Action Prévention** : Action Prévention est une plateforme entièrement dédiée à faciliter la prévention et les démarches des entreprises en difficulté. Elle propose aux chefs d'entreprises un diagnostic gratuit de leur situation et aiguille sur la situation juridique la plus appropriée à leur besoin. À partir du diagnostic posé et expliqué, Action Prévention met le dirigeant en relation avec des professionnels géographiquement proches de lui et spécialisés dans le traitement des entreprises en difficulté. <https://action-prevention.com>

**À propos du Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce (CNGTC)** : Le CNGTC est une institution placée sous la tutelle du ministère de la Justice qui a pour mission de représenter, auprès des pouvoirs publics, les greffiers de tribunaux de commerce répartis dans 141 greffes (134 en Métropole et 7 en outre-mer) et de défendre les intérêts collectifs de la profession. Le CNGTC exerce également une mission de contrôle de la profession à travers notamment les inspections des greffes. Il est en charge de la formation initiale et continue des greffiers et de leurs salariés. Le CNGTC assure une mission d'information tant à l'égard de la profession que du public <https://www.cngtc.fr/fr/>